



DOSSIER D'INSCRIPTION

Rentrée septembre 2018

COLLEGE JACQUES PREVERT
(6ème 5ème 4ème 3ème)

Et collèges associés :

COLLEGE SAINT FRONT (6ème 5ème 4ème 3ème)

COLLEGE HENRI IV (5ème 4ème 3ème)

Section labellisée par le Ministère de l'Education Nationale et
la Fédération Française de Football.
En partenariat avec la Ville de Bergerac, le Département de la Dordogne
et le club du Bergerac Périgord FC

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer des dates et des modalités d'inscription aux tests d'évaluation de la **Section Scolaire Football du bergeracois** qui fonctionne en partenariat avec :

La Ville de Bergerac, le Département de la Dordogne, le District de Football, le club du Bergerac Périgord FC

Pour la rentrée de septembre 2018 la section sportive du collège Jacques Prévert sera associée au **collège Saint Front (pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})** et au collège Henri IV **(pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})**.

Ce **dispositif de section sportive en réseau d'établissements** vise à permettre à une quarantaine d'élèves sélectionnés, filles et garçons, de bénéficier de facilités d'entraînement associées à une organisation du travail scolaire en section sportive.

Ce dispositif implique des efforts importants d'aménagements d'emplois du temps par les différents collèges et de ce fait le cumul de toutes les options ne sera peut-être pas possible (contacter les collèges).

Il implique donc en retour **une attitude exemplaire tant au plan scolaire que sportif des participants.**

Vous trouverez ci-joint toutes les informations sur les modalités de fonctionnement et d'admission pour la rentrée prochaine.

Cordialement,

*Le Principal du collège
J. Prévert
M.GUILLEMARD*

*La Principale du collège
Henri IV
Mme ALEMANT*

*Le Principal du collège
Ste Marthe St Front
M. VIDEAU*

Les objectifs des sections sportives scolaires :

- **Aménager le rythme** sportif de l'enfant dans le temps scolaire pour permettre la **réussite de sa scolarité** tout en bénéficiant des **meilleures conditions sportives en période de préformation** (3 à 4 séances par semaine).
- Les élèves de la section sportive ont les mêmes heures de cours que les autres classes mais **leur emploi du temps est aménagé** afin de pouvoir bénéficier de 2 entraînements complémentaires à ceux de leur club. Deux fois par semaine ils sont libérés de cours à 16H00 pour suivre les entraînements de la section jusqu'à 18h00.
- Les séquences d'E.P.S. et les entraînements spécifiques de la section sportive sont harmonisés entre le collège et le club pour **garantir une vie scolaire et sportive équilibrée** : temps scolaire et entraînements terminés au plus tard à 18h.
- Sur le plan sportif, l'objectif est d'améliorer les qualités individuelles et collectives essentiellement au niveau technique et tactique (principes de jeu).
- Sur le plan éducatif, l'objectif est d'inculquer des **valeurs de respect** (des autres, de son engagement...) **et de persévérance** (au niveau sportif et scolaire.)

Coordination administrative :

Magali Granier, professeure E.P.S au collège Jacques Prévert.

Coordination sportive:

Fabrice Gonthier, professeur EPS, Directeur de la formation au Bergerac Périgord FC.

Responsable pédagogique :

Bruno Dikoumé, Responsable Technique des Jeunes au BPFC, assisté des responsables de promotion 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} intervenants dans les séances d'entraînement de la section.

Suivi de la scolarité :

- pour le Collège J. Prévert : Magali GRANIER, professeure d'E.P.S.
- pour le Collège Saint Front : Valéry MAXIME, professeure d'EPS
- pour le Collège Henri IV : Guillaume WARIN, professeur d'EPS

Encadrement football:

Des éducateurs de football diplômés d'état sont mis à disposition par le Bergerac Périgord FC et la ville de Bergerac.

Des groupes de travail seront constitués en fonction des catégories d'âge et du niveau sportif des joueurs.

Fonctionnement :

Les enfants bénéficieront des 2 séances d'entraînement en section sportive FOOTBALL de 16H30 à 18H00 les mardis et jeudis de la semaine.

Un système de ramassage par bus sera mis en place à partir de 16H00 aux collèges Saint Front, Henri IV pour se rendre sur les installations sportives du complexe du Barrage (à côté du Collège Jacques Prévert).

Les parents devront récupérer leur enfant à la fin de chaque séance à 18H15 au plus tard après la douche.

Modalités d'inscription aux tests de sélection du Mercredi 30 mai 2018:

Déposer ou envoyer le dossier de candidature avant le vendredi 11 mai 2018

- **au collège Jacques Prévert à l'attention de Mme GRANIER
18 Rue Armand Got - 24100 BERGERAC**
- **au club du Bergerac Périgord FC à l'attention de M. DIKOUME**

Le dossier de candidature comprend :

- **la fiche de candidature** (ci-jointe en dernière page)
- **les bulletins scolaires** des 2 premiers trimestres **ou LSU** (ou les relevés de notes pour les CM2).
- **un certificat médical** d'aptitude à la pratique du football ou une photocopie de la licence du club de football.
- **Une enveloppe** (avec l'adresse des parents) pour l'envoi des résultats.

Tout dossier incomplet sera refusé quel que soit le Collège de recrutement

Les épreuves d'évaluation sportive:

(Pour information, certaines d'entre elles peuvent être modifiées selon l'organisation).

Un test d'évaluation et de sélection du niveau sportif des élèves sera effectué le **mercredi 30 mai 2018 de 13h30 à 16h00** (complexe sportif du Barrage) pour tous les élèves désireux d'intégrer la section sportive scolaire football et ayant **complété et renvoyé le dossier d'inscription complet avant le 11 mai 2018.**

A. épreuves physiques: vitesse : 20m et 40m

B. épreuves techniques:

- Conduite de balle (parcours chronométré)
- Jonglerie
- Jeu global: observation des joueurs dans des situations de type match

(Maîtrise technique, sens tactique, qualités morales, qualités physiques).

NB : L'absence aux tests sportifs, sans justificatif valable, rend l'inscription nulle pour l'année scolaire 2018-2019.

Conditions d'admission et résultats :

Les résultats seront communiqués par courrier à chaque candidat après l'examen en commission des dossiers complets (résultats aux tests sportifs et consultation des bulletins scolaires ou LSU) durant le mois de juin.

Dès la réception des résultats, les parents doivent prendre les dispositions nécessaires pour prendre rendez-vous chez un médecin du sport et faire les demandes de dérogation scolaire (si besoin) auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale à Périgueux si votre enfant ne dépend pas du collège Jacques Prévert (l'entrée en section sportive n'est pas un motif prioritaire de dérogation).

Conditions d'engagement :

- **L'adhésion à un club fédéral football est obligatoire pour intégrer une section sportive.**
- **Obligation d'engagement dans le travail scolaire et dans la qualité du comportement au collège.**

Un suivi individuel du travail scolaire et du comportement sera assuré par le professeur d'E.P.S. en concertation avec le professeur principal de la classe.

Une appréciation et un bilan de compétences seront reportés sur le bulletin scolaire trimestriel ou LSU (assiduité, progrès dans l'activité, comportement).

Une charte d'engagement spécifique à chaque collège pour l'élève (droits et devoirs, fonctionnement, participation à certaines activités de l'Association Sportive) sera distribuée en début d'année scolaire par chaque collège.

Plusieurs motifs peuvent entraîner **la suspension temporaire ou définitive** de cette option sportive :

- Raisons médicales (fournir un certificat médical)
- Mauvais résultats scolaires liés à un travail scolaire insuffisant
- Comportement inadapté (au collège ou à la section)

En aucun cas les parents ne peuvent décider seuls d'un quelconque aménagement ou arrêt des séances. Cela ne peut se faire qu'en accord avec l'encadrement scolaire et sportif.

- **Obligation d'engagement dans l'entraînement sportif**

Chaque élève devra assister de façon régulière et assidue aux séances proposées, avec recherche de progression dans les exercices proposés.

- **Obligation de suivi médico-sportif**

Un certificat médical d'aptitude délivré obligatoirement par un médecin du sport sera à remettre avant les vacances de Toussaint.

NB : Prendre rendez-vous immédiatement après la connaissance des résultats en juin.

- **Obligation de prise d'une licence UNSS** (prévoir les frais de licence) et de participation à certaines compétitions le mercredi à l'UNSS avec le collège ou la section sportive.

Participation aux compétitions UNSS au sein de **la section sportive** et/ou de **l'Association Sportive** du Collège : participation aux cross de district et départementaux et à quelques autres activités selon les collèges (8 mercredi maximum sur l'année scolaire).

FICHE DE CANDIDATURE
A L'ENTREE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL
ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

Candidat :

NOM

Prénom

Sexe

Taille :

Date et lieu de naissance

Etablissement scolaire fréquenté en 2017/ 2018

En classe de

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

Licencié au Club (nom + ville).....

Parents :

Nom Prénom :

Adresse complète.....

.....

Téléphone

Mél :

En cas de succès, mon enfant poursuivra sa scolarité au sein du collège :

J. Prévert - Saint Front - Henri IV

(rayer la mention inutile)

Je soussigné(e) Mme, M.

autorise mon fils, ma fille à se présenter au concours d'entrée en Section Scolaire Football du Bergeracois le **mercredi 30 mai 2018 de 13h30 à 16h00 sur le complexe sportif du Barrage.**

reconnais avoir pris connaissance du mode de fonctionnement et des obligations de cette section sportive.

A..... le Signature des parents :

PS : Ne pas oublier de joindre à cette fiche de candidature:

- le certificat médical ou photocopie de la licence du club,
- les bulletins scolaires des 2 premiers trimestres ou LSU(ou les relevés de notes pour les CM2),
- une enveloppe avec adresse du candidat (pour la communication des résultats).

Dossier complet à renvoyer ou à déposer avant le vendredi 11 mai 2018 :

Au Collège Jacques Prévert ou au secrétariat du Bergerac Périgord FC.